

## SALARIÉS DU COMMERCE NON ALIMENTAIRE

Quelle que soit la taille de l'entreprise,  
**FO aux côtés  
de tous les salariés**

# ÉLECTION TPE

**DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024**

## COMMERCE DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRE

Les militants FO sont à votre écoute et œuvrent pour garantir et améliorer vos droits.

En votant FO à l'élection spécifique aux TPE, nous pourrions mieux défendre et faire évoluer vos intérêts !

### VOTEZ FO POUR FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX

Au sein des instances de la Convention Collective :

- Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) : négociation de la convention collective nationale ;
- Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) : définit la politique de branche en matière d'emploi et de formation professionnelle ;
- Protection sociale complémentaire : garanties prévoyance (invalidité, incapacité, décès) et frais de santé.

## L'enjeu est essentiel

Permettre à FO de défendre les intérêts des salariés au sein des commissions paritaires de la branche, dont le sérieux et la compétence des militants sont reconnus.

**Mais sans vous, rien n'est possible !**

**Nous comptons sur votre participation et votre mobilisation**

**Pour nous permettre de vous représenter et vous défendre !**

### Ce qui nous motive

- Notre attachement aux droits collectifs des salariés
- La défense des droits acquis
- Faire évoluer la convention collective nationale des commerces de détail non alimentaire pour créer de nouveaux droits
- Défendre votre salaire et votre pouvoir d'achat
- Vous écouter, vous informer et vous accompagner

### Ce que nous voulons

- Augmenter les salaires
- Veiller à la bonne application des dispositions de la convention collective dans les entreprises du périmètre
- La reconnaissance et la valorisation des compétences
- Une formation continue, efficace et accessible à toutes et à tous

*J'ai un problème  
au boulot, j'appelle*



### Le bilan FO

- Grille hiérarchisée avec un premier niveau à 40 euros au-dessus du Smic
- Mutuelle : négociation d'un accord qui améliore fortement les prestations actuelles (32%), faisant ainsi baisser le reste à charge des salariés. Il renforce aussi l'action sociale par la mise en place d'un haut degré de solidarité
- Obtention d'un week-end toutes les quatre semaines au lieu de huit semaines auparavant
- Nouvel accord égalité femmes/hommes
- Action sociale apprenti (aide au logement)



### Nos revendications

- Continuer à revendiquer une grille de salaire encore plus hiérarchisée
- Mise en place d'une prime de mobilité
- Sauvegarder l'ancienneté (15 % sur quinze ans)
- Tickets restaurants



### Le bilan FO

- Signature d'un avenant à la grille de salaires pour défendre les salariés face à l'inflation
- Signature d'un accord de classification avec la reconnaissance de la polycompétence
- Mise en place d'un accord frais de santé pour limiter le reste à charge

### Nos revendications

- Négocier une grille de salaire hiérarchisée pour donner des perspectives d'évolution professionnelle aux salariés
- Trouver un accord pour diminuer le nombre de dimanches travaillés (26 par an à ce jour)



Je choisis **FO** qui négocie mes droits  
et défend mes conditions de travail.

**ALORS JE VOTE 100% FO !**

